

Sur le projet qui nous est présenté, au moins deux possibilités pouvaient voir le jour.
Soit réduire à néant les apports pluviaux par remise en état du réseau unitaire.
Soit tenter d'adapter la station sans aucune chance de succès face aux pluies cévenoles existantes et à celles que les climatologues nous prédisent plus intenses.
À la lecture du document de concertation préalable, les informations justifiant les choix faits entre ces deux possibilités sont introuvables.

Le volume 1 du document se présente à la fois comme un historique et un état des lieux qui conclut :

« À l'échelle du bassin de collecte de Maera, l'enjeu majeur porte sur l'amélioration de la qualité des milieux naturels en temps de pluie. Cette amélioration passe par des travaux sur les réseaux de collecte pour diminuer les déversements, mais aussi par une modernisation de la station d'épuration Maera. »

Donc deux types de travaux :

- Travaux sur les réseaux de collecte (déversement... par temps de pluie et non pas « les intrusions d'eaux claires parasites »)
- Modernisation de la station

Le préambule du volume 2 reprend :

« Ce projet de modernisation de Maera vise notamment à :

1. améliorer la gestion des effluents en temps de pluie en adaptant la capacité de traitement et d'évacuation de la station... »

Nous voyons déjà là que l'amélioration du réseau est passée aux oubliettes puisqu'il s'agit dès à présent d'adapter la capacité de traitement.

Pourtant dès le point 1 :

« **1 Améliorer l'assainissement des eaux usées en temps de pluie : une nécessité.** »

On aurait pu croire que le constat aurait motivé la présentation des arguments indispensables aux choix faits, ce n'est pas le cas.

Le paragraphe 1.1 affirme son parti pris :

« ... Il devient donc impératif d'augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration et de la moderniser. »

Que sont devenus les « Travaux sur les réseaux de collecte » de la conclusion du premier volume ?

C'est un peu plus loin, dans le même volume au point 1.3.1

« **1.3 Choix du dimensionnement hydraulique du système d'assainissement Maera**

Le dimensionnement d'une station d'épuration consiste à définir le volume d'eaux usées à accepter et à traiter sur la station au regard des objectifs retenus. Il permet ensuite de définir la taille des différents ouvrages. »

Il ne s'agit donc pas de redimensionner l'hydraulique pour des volumes d'eau pluviale.

Faut-il donc redimensionner l'hydraulique ?

En continuant

« **1.3.1 Orientations retenues**

L'une des principales motivations du projet de modernisation de la station d'épuration Maera est l'amélioration pour des pluies courantes de la qualité du Lez et des zones de baignade situées en aval. Ainsi, le choix du dimensionnement du système d'assainissement en temps de pluie est primordial et permettra d'orienter les travaux tant sur les réseaux de collecte que sur la station d'épuration.

Les orientations retenues pour dimensionner le système d'assainissement Maera sont donc :

1. Poursuivre l'amélioration de la qualité du Lez et des autres cours d'eau influencés par le système Maera en agissant sur les déversements de temps de pluie.
2. Prendre en compte l'évolution de la réglementation au regard de la gestion du temps de pluie et de la protection des masses d'eau. Le projet considère les prescriptions fixées dans l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant la collecte et le traitement des eaux usées et l'arrêté du 27 juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.
3. Mettre en œuvre des solutions techniques et financières cohérentes avec la nature unitaire d'une partie du réseau de collecte. Ainsi, la station ne peut pas être dimensionnée pour recevoir toutes les eaux collectées par le réseau unitaire qui par définition collecte des eaux usées, mais aussi des eaux pluviales. Cette orientation est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015, concernant la collecte et le traitement des eaux usées, qui prévoit notamment que les coûts et bénéfices soient pris en compte lors du choix des solutions techniques. »

« Amélioration pour les pluies courantes, » dont la définition jointe dans le document, définit ce que les gens du pays appellent une averse (18 à 40 mm).

« Amélioration pour les zones de baignade » qu'advient-il de ces zones économiques pour les orages estivaux (100 à 200 mm) bien connus du 14 juillet et du 15 août ?

« Agir sur les déversements de temps de pluie » qu'il faut traduire par temps d'averse.

Enfin, c'est au point 3 qu'avec un peu de temps et d'obstination on peut comprendre l'abandon des « Travaux sur les réseaux de collecte »

« Mettre en œuvre des solutions techniques et financières cohérentes avec la nature unitaire d'une partie du réseau de collecte. »

Qu'est-ce que le réseau unitaire ? Long de 120 km, c'est le réseau de l'ancienne ville de Montpellier qui reçoit indifféremment eaux usées et eaux pluviales. Quelles sont ces solutions techniques et financières dont on ne fait jamais état ?

La phrase suivante :

« Ainsi, la station ne peut pas être dimensionnée pour recevoir toutes les eaux collectées par le réseau unitaire qui par définition collecte des eaux usées, mais aussi des eaux pluviales. »

Vient en conforter le préambule du point 1.3 en en donnant la justification réglementaire (arrêté du 21 juillet 2015) dont la suite du document se moque.

Et enfin nous voilà au bout du raisonnement déraisonnable.

« qui prévoit notamment que les coûts et bénéfices soient pris en compte lors du choix des solutions techniques. »

Un semblant de justification économique dont les arguties et les véritables fondements sont passés sous silence.

D'abord un rappel dans le RPQS 2016 (Rapport Annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement) à la page 15 il est indiqué :

« D253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0,21 % »

Soit un renouvellement complet du réseau sur 476 ans.

Comment calcule-t-on le rapport cout/bénéfice d'un investissement à 476 ans ?

D'autant qu'il est plus que probable que le réseau de Montpellier-ville date de la construction de la ville qui a fêté son millénaire à la fin du siècle dernier.

Pourtant on ne saurait conclure sans faire état du point 1.6 du même volume :

1.6 Réhabilitation, restructuration et extension du réseau de collecte

« Ainsi, en accord avec le dimensionnement de temps de pluie retenu pour... la principale orientation retenue pour les réseaux de collecte est la suppression de tous les déversements pour les pluies courantes, inférieures ou égales à une pluie théorique de période de retour 1 mois. »

L'affirmation est abusive. En effet si le réseau n'est plus unitaire, la collecte d'eau pluviale sera supprimée, quel que soit le volume de l'épisode pluvieux.

Il ne s'agit donc pas de la « Réhabilitation, restructuration et extension du **réseau** de collecte », mais de « Réhabilitation, restructuration et extension du **système** de collecte » au travers de bassin d'orage inefficace en climat méditerranéen.

Donc tout au long de ce document de concertation préalable le vocable « système » a été abusivement remplacé par « réseau ». Ce qui a pour résultat de semer le plus grand doute dans l'esprit du citoyen venant à consulter ce document. Chose tout à fait regrettable.

Compte tenu des spécificités locales, le projet proposé sans aucune justification de son choix apparaît comme une opération très hasardeuse qui de toute façon ne saura jamais mettre un terme aux dysfonctionnements connus.